

PRÉFET DE L'HÉRAULT
Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande formulée par la la Société Coopérative Agricole LES TROIS GRAPPES, dont le siège est situé au POUGET (34230), 8 rue de la Poste, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une cave vinicole (travaux d'aménagement et traitement des effluents d'un site existant) située à la même adresse, relevant de la rubrique n°2251-1 (Préparation, conditionnement de vins) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande sera soumise à une enquête publique du lundi 8 juillet 2013 au vendredi 9 août 2013 inclus.

Monsieur Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête (qui comprend l'étude d'impact réglementaire ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie du POUGET, commune d'implantation de l'installation, ainsi qu'en mairie de VENDEMIAN, et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies.

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est M. Patrick LABRY - Tél: 04.67.96.71.14.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner si elles le souhaitent leurs observations, propositions ou contre-propositions sur les registres d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie du POUGET, commune d'implantation de l'installation. Le Commissaire enquêteur recevra les observations, propositions ou contre-propositions du public :

* dans la mairie du POUGET les :
- Lundi 8 juillet 2013 de 9h à 12h
- Jeudi 25 juillet 2013 de 14h à 17h
- Vendredi 9 août 2013 de 14h à 17h (clôture)

* dans la mairie de VENDEMIAN les :
- Mardi 16 juillet 2013 de 14h à 17h
- Lundi 29 juillet 2013 de 14h à 17h

Les communes concernées par le périmètre d'affichage (rayon d'1 km autour du périmètre de l'installation) et comprises dans le périmètre de l'enquête publique sont : LE POUGET et VENDEMIAN.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie du POUGET, commune d'implantation de l'installation, à la Préfecture de l'Hérault ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (<http://www.herault.pref.gouv.fr>: Accueil>Politiques publiques>Environnement, risques naturels et technologiques >Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)>Enquêtes publiques ICPE – Autorisations>Rapports et conclusions d'enquêtes publiques), du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

RESUME NON TECHNIQUE

La Cave Coopérative Les Trois Grappes exploite un site de vinification au Pouget.

La production du site du Pouget est de 100 000 hl par an.

Ce dossier a pour objet la mise en conformité de la cave – site du Pouget et bassins de Vendémian - avec la réglementation sur les Installations Classées, et d'étudier les impacts des projets et activités sur l'environnement.

- **Les activités et aménagements existants sont :**

- Réception de vendange provenant des adhérents coopérateurs
- Vinification, pour un volume annuel maximal de 100 000 hl
- Traitement par le froid
- Filtration des moûts (jus de raisin avant fermentation)
- Embouteillage à façon par le Groupement des Vignerons de La Vicomté
- Stockage de vins finis
- Implantation sur un terrain d'une surface totale de 12 597 m² (Le Pouget)
- Implantation du bassin d'évaporation sur un terrain d'une surface totale de 18 150 m² (Vendémian)
- Bâtiments, locaux techniques, bureaux existants

- **Projets :**

- Installation de nouveaux matériels (un groupe de froid, création d'un quai de réception)
- Réalisation d'un nouveau bassin d'évaporation, à côté du bassin existant (surface : 5 850 m²)

- **Etat initial du site :**

La cave se trouve en limite de village (zone UE1 du plan d'occupation des sols), avec des habitations proches.

Les bassins sont en zone agricole, éloignés des habitations (zone NC2) ; cette zone n'est pas compatible avec le projet, ce qui impose une modification du zonage du plan d'occupation des sols.

La parcelle du projet de bassin est à l'état de culture de blé. Aucune espèce remarquable n'y a été recensée, elle ne se trouve dans aucun périmètre de site protégé ou remarquable.

Le Pouget et Vendémian sont des communes rurales dont l'activité est essentiellement agricole et viticole, la population est de 1845 habitants (Le Pouget), 1062 habitants (Vendémian).

L'accès direct à la cave se fait par le Sud, évitant ainsi le centre village. Cet accès est facilité par les autoroutes A75 et A750.

L'environnement paysager est de qualité, marqué par la présence de la vigne.

De nombreuses zones naturelles et protégées se trouvent sur le territoire proche, mais sans aucune incidence sur le site de la cave et des bassins.

La cave et les bassins se trouvent en zones non inondables.

Le milieu « Eau » est plutôt sensible (fossé au Sud de la cave, Ruisseau de Rouviège, Fleuve Hérault) ; la qualité écologique est à surveiller, et fait l'objet de programmes de suivi et d'amélioration.

- **Impacts sur l'environnement, mesures compensatoires :**

Les eaux pluviales sont collectées dans un réseau séparatif, et rejetées dans le fossé au Sud de la cave, puis se jetant dans le ruisseau de Rouviège.

Les eaux usées sanitaires, provenant de la zone des bureaux, vestiaires et sanitaires sont raccordées au réseau communal.

Les effluents vinicoles (4800 m³/an) sont pompés vers les bassins d'évaporation (un bassin existant + un en projet).

Le bassin supplémentaire sera réalisé dans la continuité du bassin existant, sans impact sur les espèces naturelles.

Des mesures de bruits ont été réalisées en mars et mai 2012, afin de mesurer l'état initial, sans fonctionnement des équipements de la cave. Des mesures seront réalisées lors des vendanges 2012, après réalisation des aménagements et installation des nouveaux équipements.

Les déchets sont triés, collectés et évacués vers des filières spécialisées et contrôlées.

L'activité génère des transports : 129 rotations par jour, en période de pointe (août - septembre), dues pour l'essentiel aux apports de raisins par les tracteurs.

Les impacts des activités de la cave sur la santé du voisinage sont jugés faibles et maîtrisés, tant en fonctionnement normal qu'en fonctionnement accidentel. Les principales mesures envisagées sont déjà en place, et concernent le personnel (formation à l'utilisation des produits dangereux, contrôles, équipements de sécurité).

- **Dangers, hygiène, sécurité :**

Les principaux risques d'accidents sont :

- les pollutions accidentelles dues à des fuites, ruptures de canalisations, ruptures de cuves
- l'incendie

Des mesures de prévention sont en place : mise sur rétention de tous les stockages liquides (vins et produits dangereux), protection contre l'intrusion, contrôles, surveillance, extincteurs, borne incendie à proximité.

Les conditions d'hygiène et de sécurité des travailleurs seront assurées : équipements de sécurité, protection des points bas et du travail en hauteur, information des salariés, contrôles des équipements, étiquetage des produits, fiches de sécurité.

TABLEAU DE SYNTHESE : EVALUATION DES RISQUES

Evènement	Probabilité	Type d'effet	Effets sur l'homme	Vitesse		Vulnérabilité (nb de personnes exposées)	Gravité	Conclusion	Moyens de prévention en place
				d'apparition	de propagation				
Fuite accidentelle par intervention d'un évènement extérieur (vandalisme, ...)	C : élevée	toxique	très faible	écoulement immédiat	intoxication des cours d'eau et du sous sol dans les heures qui suivent	< 1 personne	modérée	risque moindre	Systèmes de rétention + détection de fuites ; cuverie inox, portes inox
Rupture de canalisation	C : élevée	toxique	très faible	écoulement immédiat	intoxication des cours d'eau et du sous sol dans les heures qui suivent	< 1 personne	modérée	risque moindre	Systèmes de rétention + détection de fuites
Rupture de cuve	C : élevée	toxique	très faible	écoulement immédiat	intoxication des cours d'eau et du sous sol dans les heures qui suivent	< 1 personne	modérée	risque moindre	Systèmes de rétention + détection de fuites
Rupture de cuve par la foudre	C : élevée	toxique	très faible	écoulement immédiat	intoxication des cours d'eau et du sous sol dans les heures qui suivent	< 1 personne	modérée	risque moindre	Systèmes de rétention
Dégagements de gaz carbonique (CO2)	D : moyenne	toxique	Effets irréversibles	rapide	rapide	1 à 10 personnes au travail ; 0 pers voisinage	sérieuse	risque moindre	tests détection CO2 + ventilation des cuves à chaque intervention
Dégagements accidentels de dioxyde de soufre (SO2)	D : moyenne	toxique	Effets irréversibles	rapide	rapide	1 à 10 personnes	sérieuse	risque moindre	Information des salariés + masques
Incendie	C : élevée	thermique	Effets indirects	immédiat	rapide	1 à 10 personnes	modérée	risque moindre	extincteurs + borne incendie

Remarque : l'estimation de la probabilité tient compte des moyens de prévention en place et de leur efficacité

Niveaux de probabilité	Fréquence
A : très forte	événement courant
B : forte	événement probable
C : élevée	événement improbable
D : moyenne	événement très improbable
E : faible	événement possible mais extrêmement peu

Type d'effet	Effets sur l'homme	Seuils
Effet thermique (brûlures, suffocations, boule de feu, combustion d'un nuage de gaz, ...)	Effets létaux significatifs	SELS
Effet toxique (intoxication par inhalation, ...)	Effets létaux	SEL
Effet de surpression direct (éclatement des poumons, des tympans, ...)	Effets irréversibles	SEI
Effet de surpression indirect (bris de vitres, ...)	Effets indirects (bris de vitres)	

Gravité	Effets / seuils (nb de personnes)		
	SELS	SEL	SEI
désastreuse	> 10	> 100	> 1000
catastrophique	1 à 10	10 à 100	100 à 1000
importante	1	1 à 10	10 à 100
sérieuse	0	1	1 à 10
modérée	0	0	< 1

Caractérisation du risque : Probabilité x Gravité

Probabilité	E : faible	D : moyenne	C : élevée	B : forte	A : très forte
désastreuse					
catastrophique					
importante					
sérieuse					
modérée					

risque trop élevé
risque à réduire
risque moindre